

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité permanent
Rosa Khutor, Sotchi (Fédération de Russie), 1-5 octobre 2018

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES FINANCES ET DU BUDGET

Le sous-comité des finances et du budget du Comité permanent s'est réuni à quatre reprises entre le 1^{er} et le 5 octobre 2018. Le présent rapport contient les recommandations du sous-comité pour examen par le Comité permanent.

M. Oystein Storkersen (Norvège), représentant la région Europe, a présidé le sous-comité pendant la 70^e session du Comité permanent.

Le chef du Secrétariat CITES et l'administratrice chargée de la gestion des fonds et de l'administration ont assisté aux réunions du sous-comité.

Des représentants de toutes les régions, à l'exception de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et de Caraïbes, ont assisté aux réunions selon la répartition suivante :

- Afrique : Kenya
- Asie : Japon
- Europe : Norvège (présidence), Allemagne et Israël
- Amérique du Nord : États-Unis d'Amérique
- Océanie : Nouvelle-Zélande
- Gouvernement dépositaire : Suisse

Recommandations

Point 6 de l'ordre du jour : Questions financières

Le sous-comité recommande au Comité permanent de :

- a) approuver les rapports sur le programme de travail chiffré pour l'ensemble de l'année 2017 et, pour 2018, pour la période allant jusqu'au 30 juin 2018 ;
- b) prendre note des dépassements de budget prévus en 2017 et en 2018 liés aux dépenses de logistique et de sécurité lors des réunions des organes directeurs et scientifiques organisées à Genève, lesquels devront être compensés par des économies budgétaires appropriées de la part du Secrétariat ;
- c) approuver le cahier des charges modifié du sous-comité des finances et du budget tel que présenté dans le document de travail en annexe 9 ; et

- d) prendre note des arriérés de contributions cumulés des Parties présentés à l'annexe 5 du document de travail, lesquels entravent la bonne exécution du budget par le Secrétariat, et prier les Parties concernées de régler dans les meilleurs délais tout arriéré de contribution en tenant compte des lettres de rappel envoyées par le Secrétariat.

Point 7 de l'ordre du jour : Rapport sur les propositions de scénarios budgétaires pour 2020-2022

Le sous-comité recommande au Comité permanent de :

- a) prendre note du rapport ; et
- b) demander au Secrétariat de prendre en compte les commentaires reçus et les résultats de la 70^e session du Comité permanent dans les préparatifs des propositions de scénarios budgétaires pour la 18^e session de la Conférence des Parties.

Point 9.1 de l'ordre du jour : Questions administratives dont accords avec le pays hôte pour le Secrétariat

Le sous-comité prend note du document SC69 Doc. 9.1 et recommande au Comité permanent de :

- a) saluer l'appui financier à la Convention annoncé par le gouvernement de la Suisse à la 70^e session du Comité permanent pour les années 2019-2022, d'un montant total de 4 millions de CHF, et demander au Secrétariat de veiller à ce que les fonds supplémentaires soient débloqués pour la mise en œuvre du programme de travail en fonction des priorités des Parties et de faire rapport sur leur utilisation à la 18^e session de la Conférence des Parties, aux prochaines sessions du Comité permanent et à la 19^e session de la Conférence des Parties ;
- b) demander au Secrétariat de travailler en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) afin d'obtenir des éclaircissements sur l'affectation des dépenses d'appui au programme et sur les services fournis aux Secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) récemment introduits par le PNUE, et établir si ces dispositions sont compatibles et pleinement conformes au mémorandum d'accord conclu entre le Comité permanent CITES et le Directeur exécutif du PNUE et, en cas de contradiction, proposer des solutions, en consultation avec le PNUE, pour examen par la Conférence des Parties ;
- c) demander au Secrétariat d'obtenir des éclaircissements auprès du PNUE sur la possibilité d'obtenir un audit plus détaillé des états financiers de la CITES distincts de ceux qui figurent déjà dans les états financiers du PNUE, ainsi que sur les coûts y afférents, et de faire rapport sur ses conclusions à la 18^e session de la Conférence des Parties ; et
- d) demander au Secrétariat, dans l'objectif de redoubler d'efforts en matière de transparence et de responsabilité, de créer une section sur le site Web de la Convention réservée à la publication d'informations relatives à la gouvernance de la Convention, notamment les rapports d'audit complets et approuvés, les règles et réglementations financières applicables, les documents relatifs au code de conduite du personnel et à la déontologie professionnelle, les délégations de pouvoirs, le mémorandum d'accord entre le Comité permanent CITES et le Directeur exécutif du PNUE, la politique en matière de conflits d'intérêts et tout autre renseignement pertinent.

Point 9.2 de l'ordre du jour : Modèles administratifs d'accueil pour le Secrétariat

Le sous-comité prend note du rapport oral présenté en séance plénière par le Secrétariat et recommande au Comité permanent de :

- a) demander au sous-comité de poursuivre les travaux sur l'étude des coûts et avantages potentiels d'autres dispositions d'hébergement administratif pour le Secrétariat CITES, en intersession, conformément au mandat énoncé à la 69^e session du Comité permanent ; et
- b) demander au Secrétariat de poursuivre ses efforts afin d'obtenir auprès du PNUE des précisions sur les coûts relatifs aux services directs et indirects, pour examen par le sous-comité, y compris, le cas échéant, les informations reçues dans le cadre des tâches menées en application du point 9.1 de l'ordre du jour, et comparer les coûts de différents prestataires de services qui serviront de référence à l'analyse des coûts qui sera présentée à la 18^e session de la Conférence des Parties.